



Comité Social d'Administration
de la gendarmerie nationale (CSA GN)
du 30 juin 2025
Déclaration liminaire

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Depuis des années, le **SNPC FO GENDARMERIE** n'a de cesse de dénoncer le mal-être des personnels qui assurent le soutien aux unités opérationnelles de la gendarmerie. Depuis des années, le **SNPC FO GENDARMERIE** n'a de cesse, au sein de cette instance, de revendiquer des ETP supplémentaires afin de soulager les unités de soutien. Il est essentiel de rappeler qu'un dispositif opérationnel solide repose nécessairement sur un soutien fort.

Depuis des années, l'administration invoque des contraintes budgétaires pour justifier l'absence de recrutement. Pourtant, la réalité est implacable : les effectifs stagnent, tandis que les besoins, eux, ne cessent de croître. Aujourd'hui, force est de constater que le soutien en gendarmerie est à l'os, et ce, dans un silence quasi résigné. Nos collègues affectés au sein des services RH, BSO, CSAG, BBA, AI, ou cercles mixtes, etc... payent le prix fort de cette austérité. Et pourtant, ils tiennent, avec dignité et résilience, mais jusqu'à quand ? Le ministre de l'Intérieur prend-il réellement la mesure de ce que vivent les agents ?

Ce manque criant d'effectifs a déjà causé des dommages fonctionnels, organisationnels et/ou psychologiques. Est-il conscient que ceux-ci ne feront qu'empirer si rien ne change ? Visiblement, non.

En effet, le ministère ne se contente plus de laisser l'os à nu ; il ronge désormais ce qu'il en reste. Dernière preuve en date : les 36 ETP retirés au soutien pour être redistribués au périmètre préfecture. Une décision incompréhensible, prise au détriment de ces femmes et ces hommes qui assurent, dans l'ombre, la continuité du service. Persister dans cette logique, c'est nier la réalité du terrain, c'est sacrifier ceux qui tiennent l'institution à bout de bras.

Nos collègues ne sont pas seulement sacrifiés, ils sont mal gérés et relégués au second plan par les SGAMI dans les actes de gestion RH. Ce constat ne fait qu'accentuer un profond sentiment d'abandon. Les 36 ETP récemment retirés auraient, par exemple, pu venir renforcer les bureaux RH ou les sections personnels civils pour enfin permettre à la gendarmerie de reprendre la pleine gestion de ses agents. Mais non, on dépouille le soutien de la gendarmerie pour panser les plaies ailleurs.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** dénonce les limites de Dialogue 2 qui oblige l'administration à générer des arrêtés individuels, avec le retard que l'on connaît, pour des actes automatiques dans le déroulé de carrières des agents.

Pourquoi s'entêter dans ce système perfectible alors qu'Agorh@, déjà éprouvé pour les militaires, démontre pleinement son efficacité. Le ministère devrait s'en inspirer...

Le **SNPC FO GENDARMERIE** remercie le Directeur général de la gendarmerie d'avoir répondu favorablement à sa demande d'utilisation des drones en faisant évoluer la doctrine permettant dorénavant aux personnels civils de pouvoir les utiliser dans le cadre de certaines missions.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** dénonce les décisions locales prises au CPMGN qui interdisent de prendre une journée de télétravail la veille d'un week-end mais aussi avant ou après un jour de congé.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande que cette pratique cesse immédiatement. Le **SNPC FO GENDARMERIE** dénonce la suppression dans certaines formations administratives de la possibilité de télétravail sur les fiches de poste publiées pour la mobilité. Toutes ces orientations nuisent à l'attractivité de notre périmètre.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** remercie la SDGP d'avoir pris à bras-le-corps le dossier de l'ISS au profit des ouvriers de l'État. Le **SNPC FO GENDARMERIE** espère vivement que cette revendication qu'il porte depuis le début, aboutisse favorablement. Cela répondrait à un principe d'équité vis-à-vis de leurs collègues fonctionnaires. S'agissant des personnels contractuels, le **SNPC FO GENDARMERIE** déplore la décision du conseil d'État quant au rejet de la possibilité de leur attribuer cette prime. Cela valide un décret qui crée une inégalité de traitement entre des agents qui pourtant font le même travail et sont exposés aux mêmes risques.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** s'inquiète de l'expérimentation de réorganisation de la division des compétences menée par le CEGN. Il dénonce que le dialogue social a été organisé à sa demande suite à l'inscription de ce point à l'ordre du jour, pour information, à la FS des Écoles du 21 mai dernier alors que les agents concernés ont été reçus dès le mois de mars.

L'hypothèse retenue consiste en la suppression d'une unité administrative où sont affectés 4 personnels civils.

Pour le **SNPC FO GENDARMERIE**, cette réorganisation est en fait une restructuration. En effet, la suppression d'une unité administrative et un changement significatif dans les missions des personnels civils concernés relèvent d'une restructuration.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** s'interroge sur la possible expérimentation d'une restructuration et demande qu'un arrêté de restructuration soit pris, dès le début de l'expérimentation, afin de préserver les droits des personnels civils concernés.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** remercie encore le Directeur général de sa présence lors de l'ouverture de ce CSA et demande si l'ordre du jour peut être modifié afin d'aborder les questions des organisations syndicales en sa présence.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande que cette déclaration liminaire soit annexée au PV de séance.

Merci pour votre écoute !!!

**Le SNPC FO GENDARMERIE, la garantie
d'un engagement sans faille !
Notre force, c'est vous !**